

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 06 décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, Mme LION BOUCHER Patricia,
M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, M. LENOBLE Pascal,
M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia,
M. RIANI Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie,
M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît,

Absents excusés : M. LARQUET Daniel, M. CHEVALIER Raphaël, M. GRISEL Julien, Mme TISON Catherine, M. DURIEZ Dominique

Absente : Mme LE PLEY Saouda,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. RIANI Arnaud
M. LARQUET Daniel	Pouvoir à	Mme PRIEUR Brigitte
Mme TISON Catherine	Pouvoir à	Mme REIGNER Anne-lise
M. DURIEZ Dominique	Pouvoir à	M. DELISLE Grégory

DATE DE CONVOCATION	:	28/11/2022
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	21
VOTANTS	:	25 (dont 4 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme PINEL Annick

Objet : Centre de loisirs- Modification du règlement intérieur

M. le Maire explique que le règlement actuel du centre de loisirs n'est pas toujours respecté par les parents notamment sur le nombre de jours de réservation qui est différents entre les périodes. Il propose au Conseil Municipal de modifier ce règlement afin d'harmoniser les conditions de réservation pour toutes les vacances. Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'approuver le règlement ci-joint.

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire

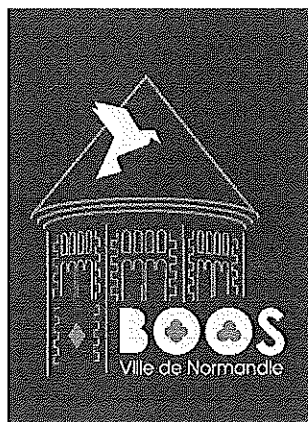
Bruno GRISEL



Le secrétaire de séance

Annick PINEL

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Annick Pinel".



REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS

I Dispositions générales

Le centre de Loisirs est ouvert aux enfants de la Commune de BOOS et des Communes extérieures durant les périodes des petites vacances (toussaint, Noël, hiver, printemps), les grandes vacances, et tous les mercredis pendant la période scolaire.

Le centre de loisirs est municipal, une commission composée d'élus et de parents d'élèves (dont vous trouverez les coordonnées sur le portail famille) concourent à son fonctionnement.

Le centre de loisirs est ouvert aux enfants à partir de 3 ans (sous réserve de propreté) à moins de 15 ans sous réserve du nombre d'inscrits. Une exception est autorisée pour les enfants de moins de 3 ans ayant été scolarisés à partir du mois de septembre de l'année en cours.

La capacité du centre est de 160 enfants pendant les vacances d'été, de 84 enfants pendant les petites vacances et de 84 enfants le mercredi.

Le centre de loisirs fonctionne de 8H30 à 17H30.

L'accueil des enfants se fera dans l'enceinte du centre de loisirs entre 8h 30 et 9h 00 le matin et seront repris au même endroit à partir de 16 h 45 et au plus tard 17 h 30 précises. En cas de retard important et répété, la direction du centre pourra exclure temporairement ou définitivement l'enfant.

Une garderie payante est mise en place de 7H30 à 8H30 et de 17H30 à 18H30.

II Inscriptions :

Les parents doivent obligatoirement créer un compte sur le portail famille <https://portail.berger-levrault.fr/MairieBoos76520/accueil> afin de réserver les journées de centre pour leur(s) enfant(s).

Pour le mercredi :

- Les réservations devront être faites au plus tard 05 jours avant la date du centre.
- Toute annulation doit également être signalée sur le portail famille 05 jours avant la date du centre, à défaut les jours réservés seront facturés.

Pour les petites vacances :

- Les réservations devront être effectuées au plus tard 15 jours avant le début des vacances.
- Les annulations doivent être signalées au plus tard 10 jours avant, à défaut, les jours réservés seront facturés

Pour les grandes vacances :

- Les réservations devront être effectuées au plus tard 1 mois avant le début des vacances.
- Les annulations doivent être signalées au plus tard 10 jours avant, à défaut, les jours de centre seront facturés
- Une réservation de 3 jours minimum pour les semaines de 5 jours est demandée pendant les vacances (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps, été) et une réservation de 2 jours minimum pour les semaines comportant un jour férié.
- En cas d'absence, sur présentation d'un certificat médical, les jours réservés pourront être déduits

Lors de l'inscription sur le portail famille, les parents devront :

- compléter la fiche sanitaire d'après le carnet de santé ou bien saisir les données directement sur le portail famille.
- déposer leur dernier avis d'imposition afin d'établir leur quotient familial (pour la tarification des vacances)
- déposer une attestation d'assurance de responsabilité civile et protection individuelle accident
- devront indiquer les personnes habilitées à venir chercher les enfants.
- devront autoriser ou non les enfants à rentrer seul
- Pour reprendre exceptionnellement les enfants plus tôt (avant 16H45), les familles devront prévenir et signer par écrit une décharge de responsabilité.

III Règlement

Le règlement du centre de loisirs se fera directement auprès du trésor public (Trésorerie de Mesnil Esnard). Les parents recevront à leur domicile une facture mensuelle (facture regroupée avec les autres services municipaux : restauration scolaire, garderie... si l'enfant fréquente ces services

communaux) qu'il leur conviendra de régler soit par internet via l'application, soit directement en trésorerie.

Les tarifs seront fixés par délibération du Conseil Municipal.

La Municipalité accepte le règlement par chèque ANCV, chèque CESU, et bons CAF (sous réserve de crédit disponible).

IV Tarifs

Tarif pour les mercredis pendant la période scolaire :

Tarification sur la base d'un forfait quels que soient les revenus :

- Forfait de 12 € la journée pour les boésiens
- Forfait de 16.00 € la journée pour les extérieurs

Tarif pour les petites vacances et les grandes vacances :

Quotient familial	- Tarif
Tranche 1 : de 0€ à 460.00 €	- 9.30 €
Tranche 2 : de 461.00 € à 750.00 €	- 11.00 €
Tranche 3 : à partir de 751.00 €	- 12.00 €
Tranche 4 : extérieurs	- 16.00 €

Réduction de 1.00 € sur les tarifs présentés ci-dessus à partir du 2^{ème} enfant.

Tarif garderie :

Garderie du matin de 7H30 à 8H30 : 1 €

Garderie du soir : de 17H30 à 18H30 : 1 €

Sortie :

Une participation financière supplémentaire pourra être demandée aux parents lors de sortie pendant les vacances. Le tarif fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

V Fonctionnement

La présence des enfants en camping ne sera pas obligatoire. Cependant, elle sera fortement conseillée afin de permettre aux enfants de se retrouver ensemble selon leurs âges. L'enfant ne participant pas au camping sera accueilli dans d'autres groupes plus jeunes ou plus âgés, en fonction des places disponibles et des activités.

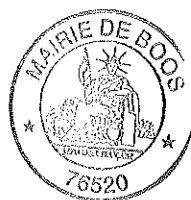
Aucun enfant ne devra apporter au Centre de Loisirs ou en camping, d'objets de valeur, d'objets personnels ou dangereux (bijoux, console de jeux, couteau...). La responsabilité de la ville ne pourra être recherchée en cas de perte, vol ou dégradations (même téléphone).

Compte tenu du nombre croissant d'enfants devant suivre un traitement médical (asthme, allergie, manque de fer ...) ceux-ci seront acceptés avec les conditions suivantes :

- Aucun médicament ne sera confié à l'enfant
- L'ordonnance indiquant les posologies avec les médicaments devra être confiée à la Directrice.
- Un certificat médical devra être fourni indiquant la nécessité d'administrer ces médicaments, la non contagion de l'enfant, et la non contre-indication au camping.

Tout enfant ne respectant pas la sécurité (comportement dangereux), le respect des personnes (insolence et désobéissance), du matériel et des locaux se verra exclu après 2 avertissements.

Par leur inscription, les familles s'engagent à respecter le présent règlement.



Le Maire,
Bruno GRISEL